

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	1

Date de la convocation
5 février 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 21/02/2019

et publication le 21/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Michel Jan – Jean-Yves Le Guyader – Mathieu Geffroy – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Alain Rolland – Jean-Paul Le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Claude Bernard – Eric Bréhin – Christian Jouan

Madame Réjane Boscher donne procuration à Monsieur Jean-Paul Le Boëdec

Vœu relatif à la carte scolaire 2019

Le Conseil Communautaire a pris connaissance avec appréhension des perspectives incluses dans la phase d'élaboration de la carte scolaire 2019.

A son stade actuel, plusieurs écoles du Kreiz-Breizh pourraient être concernées par des réductions de moyens liées à des évaluations démographiques que les faits rendent, parfois, caduques comme il a pu l'être, à diverses reprises, constaté les années passées.

Le conseil considère, surtout, que si l'Etat peut, à juste titre, consacrer d'importants efforts en direction de quartiers urbains classés en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) où les classes sont, peu à peu, dédoublées, cela ne saurait se réaliser au détriment de zones rurales où l'école est, bien souvent, au quotidien, le seul témoin tangible de l'existence de l'Etat.

Cette politique du chiffre, basée sur des considérations comptables de court terme, est, largement, la cause de la fracture territoriale dont les mouvements sociaux en cours sont la traduction exacerbée.

Le Conseil estime que tout doit être mis en œuvre pour réduire cette fracture et, à tout le moins, ne pas l'aggraver.

En ce sens, il demande l'instauration d'un moratoire sur la fermeture ou l'altération des services publics, au premier rang desquels l'école, dans les secteurs classés en hyper-ruralité, à l'instar de la CCKB.

Le Conseil Communautaire a adopté ce vœu à l'unanimité.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

